



## Enfant placé - Visite médiatisé

-----  
Par cclia

Bonjour,

Une maman dont sa fille a été placée à la naissance veut être présente lors des rdv médicaux et de suivi effectués par la PMI. Lors du jugement elle s'est vu accordée un droit de visite médiatisée d'une heure tous les 15 jours. L'ASE lui indique qu'effectivement elle peut assister au rdv médical de sa fille mais que ce temps sera enlevé d'une visite médiatisée. En ont-ils le droit ?

Merci beaucoup

-----  
Par jpgroussard

Bonjour,

c'est non. La visite médiatisée a lieu dans un endroit précis et conditions définies à l'avance, sous la surveillance d'un personnel qualifié, personnel qui est responsable de ce qui se passe pendant la visite. Changer d'endroit et sans surveillance vous expose à d'éventuelles problèmes si jamais il arrive quelque chose.

Cela étant donné, si les parties se mettent d'accord ...

Cdlit